

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
DU 9 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MERCIER, Maire.

Etaient présents : MM. MERCIER, RUSSEAU, MAUDUIT, RENARD, LE BRIS, MMES DELAFOSSE, LOPEZ, GOASDOUE, MM. DEFONTENAY, MICHALECZEK, PIRONNEAU, DENYS, LANOES, SEBILO, TERNULLO, BENOIT, GUERIN, TOUCHARD, SAINT CERNIN, MMES POIRIER, JEAN, MARIE, FOULON, RIOULT, DELANNOY, LEPRINCE formant la majorité en exercice.

Absents excusés : M. HACHET qui a donné pouvoir à M. DEFONTENAY, M. LEROY qui a donné pouvoir à M. RUSSEAU, Mme GESLIN qui a donné pouvoir à Mme MARIE, MM SAGIR, NAVEAU, BALIDAS, MME VAVASSEUR.

Nombres de Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 29

Date de convocation

11/03/2019

Date d'affichage

14/04/2019

Secrétaire de séance : Mme DELAFOSSE

Ordre du jour :

1. Vote des subventions 2019
2. Demande de subvention dans le cadre des amendes de police
3. Approbation du compte administratif 2018
4. Approbation du compte de gestion 2018
5. Affectation du résultat 2018
6. Vote des taux communaux 2019
7. Vote du budget primitif 2019
8. Avenant n°5 à la convention de financement du RASED
9. Convention CUA : mise à disposition de la salle pour le Relais Assistants Maternels
10. Modification du tableau des effectifs – création de poste
11. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2019.

DB 2019-011 : VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2019

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de référence et de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation	10.39 %
Taxe Foncière (bâti)	10.83 %
Taxe Foncière (non bâti)	15.33 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix pour) :

➤ **FIXE**, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2019 de la commune :

Taxe d'habitation	10.39 %
Taxe Foncière (bâti)	10.83 %
Taxe Foncière (non bâti)	15.33 %

Un versement de 168 638 € auprès du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources doit être effectué en vue de garantir à l'ensemble des collectivités un équilibre des recettes.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

DB 2019-012 : VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Vu la proposition et l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix pour) :

➤ **A VOTE** les subventions 2019 suivantes telles que présentées ci-dessous :

Anciens Combattants et mobilisés - St Paterne		370.00
Club du 3ème Âge-Génération Mouvement - St Paterne		370.00
Association des Parents d'Elèves - St Paterne		1 000.00
Comité des Fêtes		500.00
Association Sportive de football	Le versement se fera en 2 fois 500.00 + 300.00	800.00
Tennis Club		400.00
Amicale Sportive Section pétanque		450.00
Association de Judo St Paterne		200.00
Association Sportive Ball-Trap		300.00
Bibliothèque Policière		350.00
Comité de Jumelage		450.00
Association. Le Savoir Faire et Bien Vivre en Nord-Sarthe		200.00
Association .des Parents d'Elèves Le Chevain		500.00
Anciens Combattants - Le Chevain		200.00
Génération Mouvement l'Espérance - Le Chevain		200.00
Association Loisirs et Détente Le Chevain		500.00
AOF		60.00
Comice Agricole		300.00
Orphelins d'Auteuil		76.00
Amicale des Pompiers d'Ancinnes		200.00
3IFA Centre de Formation des Apprentis		480.00
CFA Alençon		120.00
CFA Coiffure de la Sarthe		60.00
TOTAL		8086.00

Il est rappelé qu'une subvention de 700.00 € a été attribuée à la coopérative scolaire de l'école Charles Perrault. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 à l'article 657361.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

DB 2019-013 : VOTE DES SUBVENTIONS CCAS ET FOYER- LOGEMENT 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le vote des subventions CCAS et FOYER-LOGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix pour) :

➤ **A VOTE** les subventions suivantes :

C.C.A.S.		2 850.00
FOYER-LOGEMENT	Le versement se fera en 2 fois 25 000.00 + 15 000.00	40 000.00

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas faire de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe dans le cadre des amendes de police.

DB 2019-014a : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Cette délibération comportant une erreur matérielle annule et remplace la délibération 2019-014 portant sur le même objet.

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de M. MAUDUIT, doyen d'âge.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section de fonctionnement

• Résultat reporté	858 168.33
• Dépenses de l'exercice	1 385 465.61
• Recettes de l'exercice	1 622 556.80
• Résultat de l'exercice	237 091.19
• Résultat de clôture	1 095 259.52

Section d'investissement

• Résultat de clôture	- 146 686.43
• Dépenses de l'exercice	383 871.92
• Recettes de l'exercice	325 296.46
• Résultat de l'exercice	- 58 575.46
• Résultat de clôture	- 205 261.89

Report des restes à réaliser 2018

• Dépenses d'investissement	97 100.00
• Recettes d'investissement	30 000.00

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix pour) :

- **ADOPTE** le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

DB 2019 - 015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a été fait aucune observation,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4° Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix pour) :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

2019-016 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement

- un résultat de clôture de l'exercice 2017 : 858 168.33
- un résultat positif pour l'exercice 2018 : 237 091.19
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2018: 1 095 259.52

En section d'investissement

- un résultat de clôture de l'exercice 2018 : - 205 261.89
- un solde des restes à réaliser 2018 : - 67 100.00
- soit un besoin de financement : - 272 361.89

- **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

- au compte 1068 (recettes) 272 361.89

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

- au compte 002 (Résultat reporté) 822 897.63

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix pour) :

- **ADOPTE** l'affectation du résultat 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

DB 2019 - 017 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de Budget Primitif 2019 présenté par le Maire, soumis au vote,

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

et s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement	2 227 117.00	Dépenses d'investissement	667 862.00
Recettes de fonctionnement	2 227 117.00	Recettes d'investissement	667 862.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix pour) :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 tel que présenté ci-dessous,

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Dépenses de fonctionnement	2 227 117.00	Dépenses d'investissement	667 862.00
Recettes de fonctionnement	2 227 117.00	Recettes d'investissement	667 862.00

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DB 2019 - 018 : AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU RASED.
(RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE).**

Conformément à la convention initiale, il était convenu le versement d'une subvention s'élevant à 1€ par élève.
La participation de SAINT-PATERNE-LE CHEVAIN s'établit comme suit :

- SAINT-PATERNE 178 élèves
- LE CHEVAIN 90 élèves

La présente convention est prévue pour une durée de 3 ans et porte sur les années 2018, 2019 et 2020.

A la fin de la dernière année de sa mise en œuvre (2020) il sera procédé à une actualisation du nombre d'élèves inscrits dans les différentes écoles concernées lors de la rentrée scolaire de Septembre.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour, 14 abstentions) :

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°5 à la convention du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), tel que proposé en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

DB 2019 - 019 : CONVENTION TEMPORAIRE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PATERNE-LE CHEVAIN ET LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON.

Le Conseil Municipal, par délibération du 17 novembre 2016, avait accepté de mettre à disposition de la Communauté Urbaine d'ALENCON, la salle polyvalente pour le relais Assistants Maternels, à titre gratuit.

Il convient, au vu de la commune nouvelle d'accepter la convention temporaire de mise à disposition de locaux, pour le relais Assistants Maternels, entre la Communauté Urbaine d'ALENCON et la commune de SAINT- PATERNE - LE CHEVAIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix pour) :

- **ACCEPTÉ** la convention temporaire de mise à disposition de locaux, pour le relais Assistants Maternels, entre la Communauté Urbaine d'ALENCON et la commune de SAINT- PATERNE - LE CHEVAIN, telle que proposée en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

2019 - 020 : PERSONNEL

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, le départ d'un fonctionnaire justifiant la suppression, puis la création d'un nouveau poste, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le maire propose à l'assemblée délibérante :

- La suppression de l'emploi de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet (35 h) à compter du 01/04/2019.
- La création de l'emploi de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps complet (35h) relevant de la catégorie B à compter du 22/06/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 29 voix pour :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire concernant la suppression et la création de poste.
- **DECIDE** de modifier comme suit le tableau des effectifs :

**780 - COMMUNE DE SAINT PATERNE - LE CHEVAIN
SAINT PATERNE-LE CHEVAIN
PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

**SECTION D'INVESTISSEMENT
PRESENTATION SYNTHETIQUE
Exercice 2019**

DEPENSES				RECETTES			
Comptes - Libellés	RAR 2018	Proposé 2019	TOTAL BUDGET	Comptes - Libellés	RAR 2018	Proposé 2019	TOTAL BUDGET
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00	205 262,00	205 262,00	001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00
001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	205 262,00	205 262,00				
10 - DOTATIONS RESERVES	0,00	0,00	0,00	10 - DOTATIONS RESERVES	0,00	277 362,00	277 362,00
				10222 F.C.T.V.A.	0,00	5 000,00	5 000,00
				1068 EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	0,00	272 362,00	272 362,00
13 -	0,00	0,00	0,00	13 -	30 000,00	16 000,00	46 000,00
				1322-10006 Régions	0,00	6 000,00	6 000,00
				1322-10008 Régions	10 000,00	0,00	10 000,00
				1323-10014 Départements	0,00	6 000,00	6 000,00
				1323-10015 Départements	0,00	4 000,00	4 000,00
				1331-10008 Dotation d'équipement des territoires ruraux	20 000,00	0,00	20 000,00
16 -	0,00	102 000,00	102 000,00	16 -	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en unités monétaires de la zone euro	0,00	101 000,00	101 000,00				
165 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	0,00	1 000,00	1 000,00				
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	4 000,00	4 000,00				
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	4 000,00	4 000,00				
				021 - VIREMENT DE LA SECT. DE FONCTIONNEMENT	0,00	344 500,00	344 500,00
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	344 500,00	344 500,00
				- EQUIPEMENTS NON INDIVIDUALISES	0,00	0,00	0,00
- EQUIPEMENTS NON INDIVIDUALISES	0,00	1 400,00	1 400,00				
2313 Constructions	0,00	1 400,00	1 400,00				
10008 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	25 000,00	0,00	25 000,00	10008 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	0,00	0,00	0,00
2313-10008 Constructions	25 000,00	0,00	25 000,00				
10010 - CIMETIERE ST PATERNE	13 500,00	0,00	13 500,00	10010 - CIMETIERE ST PATERNE	0,00	0,00	0,00
2116-10010 Cimetières	13 500,00	0,00	13 500,00				
10014 - EGLISE SAINT PATERNE	42 000,00	0,00	42 000,00	10014 - EGLISE SAINT PATERNE	0,00	0,00	0,00
2315-10014 Installations matériel et outillage technique	42 000,00	0,00	42 000,00				
10018 - PAVE	16 600,00	0,00	16 600,00	10018 - PAVE	0,00	0,00	0,00
2315-10018 Installations matériel et outillage technique	16 600,00	0,00	16 600,00				
10022 - BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	216 600,00	216 600,00	10022 - BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00
2198-10022 Autres immobilisations corporelles	0,00	22 000,00	22 000,00				

(1) Pour Information si le budget est voté au chapitre

**780 - COMMUNE DE SAINT PATERNE - LE CHEVAIN
 SAINT PATERNE-LE CHEVAIN
 PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

**SECTION D'INVESTISSEMENT
 PRESENTATION SYNTHETIQUE
 Exercice 2019**

DEPENSES				RECETTES			
Comptes - Libellés	RAR 2018	Proposé 2019	TOTAL BUDGET	Comptes - Libellés	RAR 2018	Proposé 2019	TOTAL BUDGET
2315-10022 Installations matériel et outillage technique	0,00	194 600,00	194 600,00				
10023 - VOIRIE / RESEAUX	0,00	32 500,00	32 500,00	10023 - VOIRIE / RESEAUX	0,00	0,00	0,00
2188-10023 Autres immobilisations corporelles	0,00	8 000,00	8 000,00				
2315-10023 Installations matériel et outillage technique	0,00	24 500,00	24 500,00				
10024 - ESPACES VERTS	0,00	9 000,00	9 000,00	10024 - ESPACES VERTS	0,00	0,00	0,00
2315-10024 Installations matériel et outillage technique	0,00	9 000,00	9 000,00				
TOTAL DES DEPENSES	97 100,00	570 762,00	667 862,00	TOTAL DES RECETTES	30 000,00	637 862,00	667 862,00

(1) Pour Information si le budget est voté au chapitre